

PENSE- BÊTE



**Ton ami t'envoie la photo
d'une fille nue qu'il connaît.**



TON AMI T'ENVOIE LA PHOTO D'UNE FILLE NUE QU'IL CONNAÎT.

> Quel est le problème?

Partager la photo intime d'une autre personne est non seulement irrespectueux envers elle, c'est aussi un crime. Que la photo soit réelle ou générée par hypertrucage, la partager avec autrui constitue de la cyberviolence à caractère sexuel, aussi appelée violence sexuelle facilitée par la technologie.

Toute personne a droit à la dignité et au respect de sa vie privée. La fille sur la photo a le droit de choisir si elle veut partager cette photo et avec qui, personne d'autre ne peut faire ce choix pour elle.

> Qu'est-ce que tu peux faire?

Tu as plusieurs options pour intervenir sans risque. Tu peux :

- Briser la chaîne : ne pas envoyer la photo ;
- Appuyer sur « Effacer » avant même de regarder la photo ;
- Appeler ton ami pour lui dire que son comportement n'est pas acceptable ;
- Contacter la fille sur la photo pour l'aviser de la situation, si tu la connais ;
- Soumettre la photo au Projet Arachnid sur projectarachnid.ca pour qu'elle soit retirée du Web.



Si ça t'est arrivé

Souviens-toi que ce n'est pas ta faute et que tu n'es pas seul ou seule. Tu peux en parler à une personne en qui tu as confiance, ou appeler Jeunesse, J'écoute au **1-800-668-6868**.

La cyberviolence concerne tout le monde.

Plus d'information sur :

PENSE-BETE.CA